

## **Caisse de défense de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université**

L'ABPPUM, en tant que membre de la *Caisse de défense de l'ACPPU*, a le privilège, entre autres, de désigner une administratrice ou un administrateur.

**Au sujet de la Caisse de défense de l'ACPPU** (extrait du Site Web :  
[http://defencefund.caut.ca/files/What\\_is\\_the\\_Defence\\_Fund-20141029-fr.pdf](http://defencefund.caut.ca/files/What_is_the_Defence_Fund-20141029-fr.pdf)

La Caisse de défense de l'ACPPU a été créée en 1978 pour fournir un fond de grève unifié aux associations syndiquées d'universitaires du Canada.

Depuis 1992, la Caisse de défense est constituée en vertu des lois du Canada. Chaque syndicat membre nomme un administrateur ou une administratrice (les syndicats qui comptent plus de 500 membres en nomment un deuxième et ceux qui comptent plus de 1000 membres en nomment un troisième) et quelques dirigeants de l'ACPPU sont membres d'office du Conseil d'administration, qui se réunit en personne au moins une fois par an pour voir à la gestion de la Caisse.

### **Mandat**

«Les administratrices et les administrateurs ont deux rôles à jouer. D'abord ils sont des fiduciaires et veillent à ce que les fonds servent uniquement à satisfaire les objectifs et les buts de la Caisse. Ils représentent par ailleurs les points de vue et les intérêts de leur syndicat.»

De façon concrète, l'administratrice et administrateur participe à des conférences téléphoniques pour répondre, selon des règles et des procédures établies, à une demande d'appuis financier et moral de la part d'associations membres devant de fortes probabilités d'une grève ou d'un lock-out. L'administratrice ou l'administrateur est aussi appelé à participer à des visites de solidarité organisée à l'échelle régionale et nationale en appui aux collègues en grève ou en lock-out. Ces visites qui ont lieu les vendredis ont un effet bénéfique sur le moral des collègues lors d'un conflit de travail. On les appelle affectueusement les « flying pickets ». Les dépenses de voyage et de séjour sont assumées par la *Caisse de défense de l'ACPPU*.

**Durée du mandat (renouvelable) :** Deux ans - du 1er juin de la première année au 31 mai de la deuxième.

**Conditions de la candidature :** être disponible les vendredis pour participer aux visites de solidarité. *Veillez noter que les réunions se déroulent uniquement en anglais sans traduction simultanée.*